



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-185

PUBLIÉ LE 23 MAI 2019

Sommaire

Préfecture de Police

75-2019-05-22-003 - Arrêté n° 2019-00466 modifiant l'arrêté n° 2019-00259 du 21 mars 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris. (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2019-05-22-003

Arrêté n° 2019-00466 modifiant l'arrêté n° 2019-00259 du
21 mars 2019 accordant délégation de la signature
préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de
défense et de sécurité de Paris.



Arrêté n° 2019-00466
modifiant l'arrêté n° 2019-00259 du 21 mars 2019
accordant délégation de la signature préfectorale au sein
du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2019-00259 du 21 mars 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1^{er}

À l'article 5 de l'arrêté du 21 mars 2019 susvisé, les mots « M. Fabrice DUMAS, attaché principal d'administration de l'État » sont remplacés par « M. Léopold GRAMAIZE, attaché d'administration de l'État ».

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 3

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, de la préfecture de Paris et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 22 mai 2019

Signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité